

ANNEXE 4



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT



Extension station d'épuration - Bages

EXERCICE 2023

ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES · MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES ·
ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES · SAINT-JULIEN-DES-MONTS

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240923-DL2024-0213-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Table des matières

<u>Table des matières</u>	<u>1</u>
<u>Note liminaire</u>	<u>2</u>
<u>Caractérisation technique du service assainissement</u>	<u>3</u>
Description générale	3
Structure et mode de gestion du service	3
Moyens humains.....	4
La population et son raccordement.....	4
Les industries et leur raccordement.....	5
Le réseau de collecte des eaux usées.....	5
Nombre d'interventions sur le réseau.....	7
Le système d'épuration des eaux.....	8
Les normes de rejet des stations d'épuration.....	15
<u>Tarification et recettes du service</u>	<u>17</u>
Modalités de tarification	17
Prix du service	17
Recettes d'exploitation du service.....	23
<u>Indicateurs de performance</u>	<u>25</u>
La population et son raccordement.....	25
Le réseau de collecte des eaux usées.....	25
Le système d'épuration des eaux usées	28
Les rejets des stations d'épuration.....	29
Les usagers et le service	30
<u>Financement des investissements</u>	<u>31</u>
Montants financiers des travaux engagés.....	31
En-cours de la dette et montant des amortissements	31
Abandons de créances.....	32
Programme pluriannuel de travaux.....	32
<u>Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</u>	<u>33</u>

Note liminaire

Le présent rapport relatif au service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante pour adoption, un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'utilisateur et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Caractérisation technique du service assainissement

Description générale

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI) regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les abonnés du service d'assainissement au siège de la CC ACVI à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail (assainissement@cc-acvi.com ou serviceclient@cc-acvi.com).

Le service d'astreinte de la Régie des Eaux permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 h (tél : 04.68.81.63.77 ou 04.68.95.21.95).

Structure et mode de gestion du service

Le service a pour missions la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle.

Ces missions sont exercées en régie sur l'ensemble du territoire. La Régie des Eaux assure en effet elle-même l'exploitation du service, prenant en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement.

Autorité territoriale	Communes concernées	Date début de contrat	Mode de gestion	Ancien gestionnaire
CDC	Argelès-sur-Mer	1956	Régie	/
	Laroque-des-Albères Montesquieu-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts	2002		Régie municipale
	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres	2010		SGAD (affermage) Véolia (Concession)
	Elne, Ortaffa	2014		Saur (affermage)
	Bages	2017		Saur (affermage)

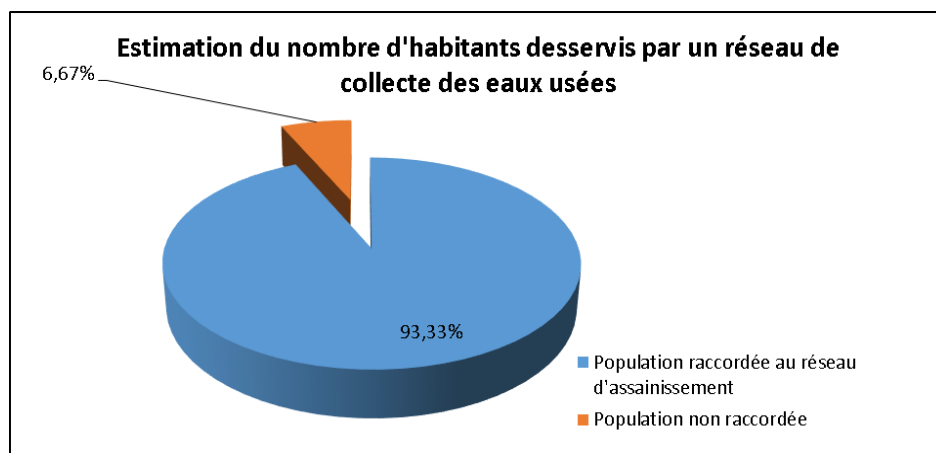
Moyens humains

Le service est composé de 39 équivalents temps plein (incluant les temps de travail des services administratifs affectés au service de l'assainissement) plus 5 saisonniers en période estivale. Ils assurent l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau, des postes de relevages, des différentes stations et du laboratoire d'analyses.

La population et son raccordement

Communes	Population*	Nombre d'abonnements eaux usées	Habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
	VP181	VP056	D201.0
ARGÈLES-SUR-MER	11088	8940	10355
BAGES	4539	2392	4442
BANYULS-SUR-MER	4734	3677	4549
CERBÈRE	1273	1072	1246
COLLIOURE	2549	3530	2461
ELNE	9551	4549	8946
LAROQUE-DES-ALBÈRES	2248	1692	1953
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1299	675	817
ORTAFFA	1822	994	1729
PALAU-DEL-VIDRE	3180	1659	2971
PORT-VENDRES	4048	3071	3856
SAINT-ANDRÉ	3455	2020	3151
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	2941	1728	2688
SORÈDE	3500	2333	3341
VILLELONGUE-DELS-MONTS	1920	1121	1766
TOTAL	58147	39453	54271

* Chiffres de l'INSEE



Les industries et leur raccordement

Communes	Nombre d'autorisations de déversements d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte	Nombre d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte
	VP200	
ARGELÈS-SUR-MER	4	23
BAGES	1	1
BANYULS-SUR-MER	1	22
CERBÈRE	1	2
COLLIOURE	0	10
ELNE	1	Non recensé
LAROQUE-DES-ALBÈRES	0	3
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	0	4
ORTAFFA	0	0
PALAU-DEL-VIDRE	0	3
PORT-VENDRES	0	8
SAINT-ANDRÉ	0	2
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	0	5
SORÈDE	0	0
VILLELONGUE-DELS-MONTS	0	1
TOTAL	8	84

Le réseau de collecte des eaux usées

La totalité du réseau de collecte du territoire est un réseau séparatif, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux de pluie ont des réseaux de collecte distincts.

Le nombre de postes de relevage indiqué correspond aux ouvrages exploités par la Régie.

Communes	Linéaire de réseau (km)	Postes de relevage	Déversoirs d'orage
	VP200		
ARGELÈS-SUR-MER	116,73	23	3
BAGES	28,75	3	0
BANYULS-SUR-MER	40,10	12	2
CERBÈRE	20,35	8	1
COLLIOURE	30,75	8	2
ELNE	47,48	9	0
LAROQUE-DES-ALBÈRES	28,31	6	2
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	14,17	3	0
ORTAFFA	10,84	3	0
PALAU-DEL-VIDRE	20,46	3	1
PORT-VENDRES	29,40	7	2
SAINT-ANDRÉ	26,20	4	0
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	25,25	1	0
SORÈDE	36,99	2	1
VILLELONGUE-DELS-MONTS	22,00	3	2
TOTAL	497,78 km	95	16

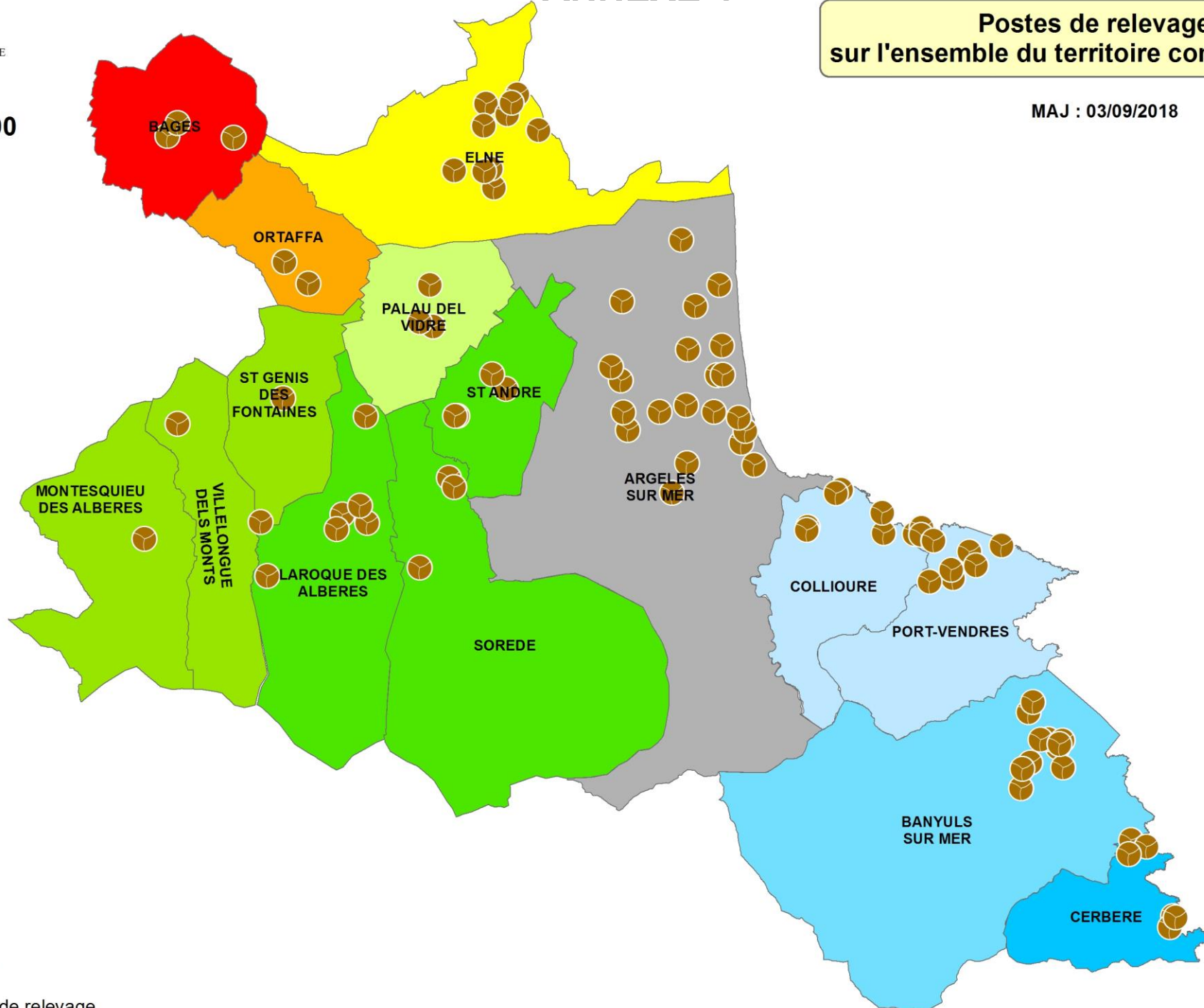
ANNEXE 4

Postes de relevage
sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



1:120 000



Légende

 Poste de relevage



Nombre d'interventions sur le réseau

Communes	Nombre d'interventions *	Nombre de points noirs **
ARGELÈS-SUR-MER	189	85
BAGES	85	26
BANYULS-SUR-MER	103	63
CERBÈRE	42	28
COLLIOURE	60	25
ELNE	160	128
LAROQUE-DES-ALBÈRES	57	28
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	28	14
ORTAFFA	28	13
PALAU-DEL-VIDRE	40	31
PORT-VENDRES	61	27
SAINT-ANDRÉ	44	12
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	35	7
SORÈDE	64	37
VILLELONGUE-DELS-MONTS	28	23
TOTAL	1024	547

* Interventions sur le réseau excluant les interventions sur les unités techniques

** Un point noir est un point structurel du réseau nécessitant au moins deux interventions par an. Ces points correspondent chacun à une rue.

► **En consacrant une partie du budget à l'amélioration des zones de points noirs (ex : remplacement des siphons par des boîtes à passage direct ; réparations de canalisations, etc.), nous réduisons de manière drastique le nombre d'interventions des prochaines années.**

Le système d'épuration des eaux

Sur le territoire de la Régie, la CC ACVI exploite 14 stations d'épuration, réparties selon le modèle suivant.

NB : « DBO₅ » désigne une demande biochimique en oxygène pendant 5 jours et les boues mentionnées sont évacuées et revalorisées en les mélangeant à des déchets végétaux pour la fabrication de compost.

STEP ARGELÈS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune d'Argelès-sur-Mer
Date de mise en service	Juillet 2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	20 000 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	126 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	7 560 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 1500m ; prof : 22m)
Volume traité en 2023	1 514 499 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	1 689 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	416,8 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	400,94 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,1 %

STEP BAGES	
Territoire collecté	Commune de Bages
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	850 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	5 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	300 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2023	205 783 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	300 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	61,2 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	62,0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP BANYULS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune de Banyuls-sur-Mer
Date de mise en service	2011
Filière épuratoire	Biologique à procédé membranaire
Capacité en volume journalier	2 741 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 400m ; prof : 22m)
Volume traité en 2023	308 941 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	506 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	82,5 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	77,2 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,7 %

STEP CERBÈRE	
Territoire collecté	Commune de Cerbère
Date de mise en service	1992
Filière épuratoire	Physico-chimique associée à un traitement biologique de type biofiltre
Capacité en volume journalier	1 125 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	7 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	450 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Épandage sur bassin versant du ravin del Llaure et infiltration dans la zone alluvionnaire de l'aval du ravin de Peyrefitte
Volume traité en 2023	74 407 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	58 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	21,7 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	19,8 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	93,7 %

STEP DOMAINE DES ALBÈRES (LAROQUE-DES-ALBÈRES)	
Territoire collecté	Lotissement du Domaine des Albères
Date de mise en service	1970
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	225 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	1 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	90 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Laroque
Volume traité en 2023	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	4,6 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	1,1 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0,98 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,7 %

STEP ELNE	
Territoire collecté	Commune d'Elne
Date de mise en service	2004
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement du phosphore et biofiltration
Capacité en volume journalier	3 345 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2023	476 961 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	601 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	205,9 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	190,6 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

ANNEXE 4



STEP ORTAFFA	
Territoire collecté	Commune d'Ortaffa
Date de mise en service	2013
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	462 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	3 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	182 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2023	73 274 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	127 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	36,5 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	32,6 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,7 %

STEP PALAU-DEL-VIDRE	
Territoire collecté	Commune de Palau-del-Vidre
Date de mise en service	1984 et 2012 (réhabilitation)
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	700 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	4 700 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	282 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Riberette
Volume traité en 2023	154 768 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	189 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	55,6 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	50,0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,2 %

STEP PORT- VENDRES COLLIOURE	
Territoire collecté	Communes de Port-Vendres et Collioure
Date de mise en service	1994 (prétraitement) et 2009 (extension biologique)
Filière épuratoire	Biologique de type SBR (Sequencing Batch reactor)
Capacité en volume journalier	5 400 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	32 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 920 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 260m; prof : 20m)
Volume traité en 2023	505 994 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	574 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	133,3 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	123,4 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,3 %

STEP INTERCOMMUNALE 1 (SAINT-ANDRÉ)	
Territoire collecté	Communes de Laroque-des-Albères, Saint-André, Sorède
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	2 550 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	17 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 020 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Saint-André
Volume traité en 2023	436 909 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	541 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	157,3 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	148,0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,1 %

ANNEXE 4



STEP INTERCOMMUNALE 2 (VILLELONGUE-DELS-MONTS)	
Territoire collecté	Communes de Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts
Date de mise en service	2016
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement du phosphore et à un traitement bactériologique.
Capacité en volume journalier	2 160 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	14 400 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	864 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2023	285 308 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	271 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2023 (tonnes de matières sèches)	96,8 tonnes
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	94,7 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP DE COSPRONS (PORT-VENDRES)	
Territoire collecté	Hameau de Cosprons
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs digesteurs et filtration sur un lit de sable.
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2023	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	280 kg DBO ₅
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0,087 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

ANNEXE 4



STEP DU MAS PARER (BANYULS-SUR-MER)	
Territoire collecté	Mas Parer
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et filtration sur lit de sable
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2023	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2023 ^{*p9} (tonnes de matières sèches)	0,066 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

STEP DU RIMBAU (COLLIOURE)	
Territoire collecté	Hameau du Rimbau
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et infiltration
Capacité en volume journalier	18 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	100 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	6 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Infiltration
Volume traité en 2023	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2023 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

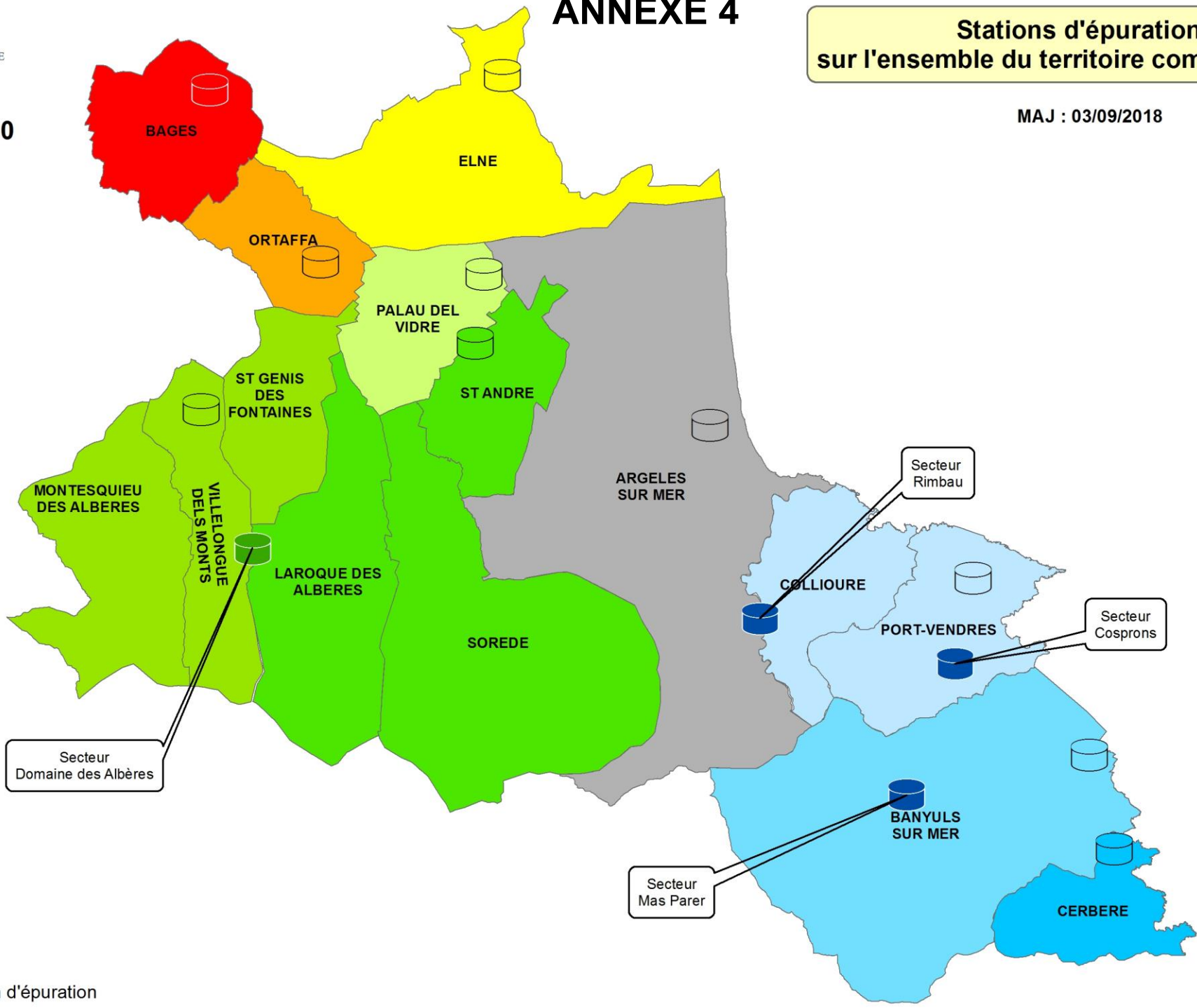
ANNEXE 4

Stations d'épuration sur l'ensemble du territoire communautaire


MAJ : 03/09/2018



1:120 000



Légende

 Station d'épuration





ANNEXE 4

Les normes de rejet des stations d'épuration

Stations d'épuration	Arrêtés	Normes de rejet												
		Concentrations (mg/l)						u/100ml		Rendements (%)				
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	PT	E-Coli	Entérocoques	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
ARGELÈS-SUR-MER	663/1998 du 04/03/98	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
BAGES	3277/2002	19	70	35	6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BANYULS-SUR-MER	688/89	25	125	35	/	/	/	100	/	80	75	90	/	/
CERBÈRE	DREAL/DE/2017184-0002	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
DOMAINE DES ALBÈRES	du 18/06/1972	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
ELNE	804/2002	15	50	35	5	15	1	/	/	/	/	/	/	90
ORTAFFA	2013220/0008	25	125	35	/	/	/	/	/	70	75	90	/	/
PALAU-DEL-VIDRE	294//2007 du 29/01/2007	15	90	25	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	96	88	95	85	/
PORT- VENDRES - COLLIOURE	4102 du 19/11/2007	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
INTERCOMMUNALE 1 SAINT- ANDRÉ	2479/2000 du 13/7/00	25	125	35	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
INTERCOMMUNALE 2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	2013150-0004 du 30/05/2013	25	125	35	15	/	2	2000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
RIMBAU	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
COSPRONS	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
MAS PARER	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/

Légende : DBO₅ : demande biochimique en oxygène pendant 5 jours – DCO : demande chimique en oxygène – MES : matières en suspension – NTK : azote total – NGL : azote global – PT : phosphore total

Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

✓ *Abonnement et consommation*

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023 et 1^{er} janvier 2024 ont été fixés par les délibérations :

- n° DL2022-0233 lors de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022.
- n° DL2023-0270 lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.

✓ *Autres prestations*

Les bordereaux de prix de l'ensemble des tarifs aux usagers sont disponibles sur le site internet de la CC ACVI (<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/eau-assainissement/services-aux-clients/facturation-tarification/>).

Ils ont été fixés par la délibération n° DL2023-0268 lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2023.

Prix du service

✓ *Tarifs de l'assainissement au 1^{er} janvier 2024*

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024 par commune sont décrits dans les tableaux suivants.

ARGELÈS-SUR-MER		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		46,76
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		0,73
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,17
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

BAGES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		36,72
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,26

ANNEXE 4

CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,26
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

BANYULS-SUR-MER		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		15,80
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		2,05
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		2,05
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

CERBÈRE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		28,35
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,46
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,46
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

COLLIOURE / PORT-VENDRES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		15,80
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		2,07
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		2,07
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

ELNE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		43,50
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,17
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,17
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

LAROQUE-DES-ALBÈRES / SAINT GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS / MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		30,75
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,20
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,20
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

ORTAFFA		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		45,74
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,93248
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,93248
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/24 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		26,25
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,20
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,20
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

✓ *Facture type et variations*

Les factures suivantes précisent les variations entre le 01/01/2023 et le 01/01/2024 et sont données pour une consommation annuelle d'un ménage de référence (120m³) :

ARGELÈS SUR MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	43,55	46,76	7,37%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (< 100m ³)	100	0,50	0,73	46,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (> 100m ³)	20	1,14	1,17	2,63%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		135,55	162,36	19,78%
	TVA (10%)	13,56	16,24	19,78%
	MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	149,11 €	178,60 €	
	Prix total TTC au m³	1,24 €	1,49 €	

BAGES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	31,84	36,72	15,33%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (< 50m ³)	50	1,25	1,26	0,80%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (> 50m ³)	70	1,25	1,26	0,80%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		201,04	207,12	3,02%
	TVA (10%)	20,10	20,71	3,02%
	MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	221,14 €	227,83 €	
	Prix total TTC au m³	1,84 €	1,90 €	

ANNEXE 4



BANYULS-SUR-MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	15,80	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	2,05	2,05	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	2,05	2,05	0,00%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		281,00	281,00	0,00%
TVA (10%)		28,10	28,10	0,00%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		309,10 €	309,10 €	
Prix total TTC au m³		2,58 €	2,58 €	

CERBÈRE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	28,35	79,43%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,49	1,46	-2,01%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,49	1,46	-2,01%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		213,80	222,75	4,19%
TVA (10%)		21,38	22,28	4,19%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		235,18 €	245,03 €	
Prix total TTC au m³		1,96 €	2,04 €	

COLLIOURE / PORT- VENDRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Evolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	15,80	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	2,07	2,07	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	2,07	2,07	0,00%
MODERNISATION DES RESEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		283,40	283,40	0,00%
TVA (10%)		28,34	28,34	0,00%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		311,74 €	311,74 €	
Prix total TTC au m³		2,60 €	2,60 €	

ANNEXE 4



ELNE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	39,75	43,50	9,43%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,14	1,17	2,63%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,14	1,17	2,63%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		195,75	203,10	3,75%
TVA (10%)		19,58	20,31	3,75%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		215,33 €	223,41 €	
Prix total TTC au m³		1,79 €	1,86 €	

LAROQUE-DES-ALBÈRES / SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS/MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	24,88	30,75	23,59%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,18	1,20	1,69%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,18	1,20	1,69%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		185,68	193,95	4,45%
TVA (10%)		18,57	19,40	4,45%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		204,25 €	213,35 €	
Prix total TTC au m³		1,70 €	1,78 €	

ORTAFA				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	45,74	45,74	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,93248	1,93248	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,93248	1,93248	0,00%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		296,84	296,84	0,00%
TVA (10%)		29,68	29,68	0,00%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		326,52 €	326,52 €	
Prix total TTC au m³		2,72 €	2,72 €	

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE					
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/23 (€HT)	Prix au 01/01/24 (€HT)	Évolution	
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT					
ASSAINISSEMENT					
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	19,63	26,25	33,72%	
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,18	1,20	1,69%	
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,18	1,20	1,69%	
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%	
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		180,43	189,45	5,00%	
		TVA (10%)	18,04	18,95	5,00%
		MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	198,47 €	208,40 €	
		Prix total TTC au m³	1,65 €	1,74 €	

► En 2022, une étude de lissage du prix de l'assainissement a été engagée puis mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, l'objectif étant une tarification unique à l'échéance 2030.

Recettes d'exploitation du service

Recettes d'exploitation (€HT)						
	Redevances d'assainissement (€HT)	Redevances modernisation des réseaux (€HT)	Prestations travaux (€HT)	PFAC (€HT)	Primes pour épuration (€HT)	Autres produits annexes (€HT)
ARGELÈS-SUR-MER	2 074 109,58	258 271,68	63 028,98	67 985,72	-	-
BAGES	307 494,42	26 865,76	668,50	2 093,02	-	-
CÔTE VERMEILLE	1 979 475,85	143 004,01	22 358,29	8 910,55	73 554,33	-
ALBÈRES	1 347 326,68	149 017,76	28 729,72	118 561,96	58 179,78	-
ELNE	761 384,44	77 607,84	5 365,83	44 653,95	41 520,05	-
ORTAFFA	192 303,70	12 158,40	4 906,16	1 744,81	7 329,83	-
TOTAL	6 662 094,67 €	666 925,45 €	125 057,48 €	243 950,01 €	180 583,99 €	-

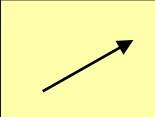
Communes	Volume facturés (m ³)		Montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2022 (€HT)	
	VP068	DC184		
ARGELÈS-SUR-MER	1 613 421		2 332 381,26	
BAGES	184 929		334 360,18	
BANYULS-SUR-MER	289 610		698 280,62	
CERBÈRE	89 394		171 286,32	
ELNE	522 240		838 992,28	
DOMAINE DES ALBÈRES	Inclus dans STEP Intercommunale n°2			
ORTAFFA	75 995		204 462,10	
PALAU-DEL-VIDRE	131 848		210 436,70	

ANNEXE 4

PORT-VENDRES-COLLIOURE	514 771	1 252 912,92
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	494 557	790 433,48
INTERCOMMUNALE N°2- VILLELONGUE-DELS-MONTS	303 922	495 474,26
TOTAL	4 220 687 m³	7 329 020,12 €

	Montant des impayés sur factures 2022 au 31/12/23 (€HT)	Montant TTC des factures émises en 2022 (€HT)	Taux d'impayés
	VP268	VP185	P257.0
ARGELÈS-SUR-MER	42 672,76	2 229 153,68 €	1,91
BAGES	16 877,07	398 890,63 €	4,23
CÔTE VERMEILLE	77 785,91	2 460 094,59 €	3,16
ALBÈRES	46 065,24	1 644 783,39 €	2,80
ELNE	39 065,77	1 036 132,64 €	3,77
ORTAFFA	6 288,16	232 893,49 €	2,70
TOTAL	228 754,91 €	8 001 948,42 €	2,86

**Taux d'impayés sur les factures
d'eau de l'année précédente
(P257.0)**

2022 2,48%	2023 2,86%	
----------------------	----------------------	--

Indicateurs de performance

Communes	Taux de desserte
	P201.1
ARGELÈS-SUR-MER	99%
BAGES	
BANYULS-SUR-MER	
CERBÈRE	
COLLIOURE	
ELNE	
LAROQUE-DES-ALBÈRES	
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	
ORTAFFA	
PALAU-DEL-VIDRE	
PORT-VENDRES	
SAINT-ANDRÉ	
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	
SORÈDE	
VILLELONGUE-DELS-MONTS	

La population et son raccordement

Taux de desserte (P201.1)		
2022 99%	2023 99%	→

Le réseau de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées (P202.2B)		
2022 91	2023 91	→

Stations d'épuration	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)
	P203.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU DEL VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES-COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P203.3)

2022 100%	2023 100%	→
---------------------	---------------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).

Système d'assainissement	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	P253.2
ARGELÈS-SUR-MER	0,27%
BAGES	0,86%
BANYULS-SUR-MER	0,32%
CERBÈRE	0,31%
ELNE	0,24%
DOMAINE DES ALBÈRES	0,00%
ORTAFFA	0,78%
PALAU DEL VIDRE	0,04%
PORT-VENDRES-COLLIOURE	0,13%
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	0,09%
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	0,17%
TOTAL	0,24%

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

2022 0,25%	2023 0,24%	→
----------------------	----------------------	---

* L'indicateur est calculé sur la base des travaux réceptionnés en 2023.

Système d'assainissement	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	P252.2
ARGELÈS-SUR-MER	73
BAGES	90
BANYULS-SUR-MER	157
CERBÈRE	138
ELNE	270
DOMAINE DES ALBÈRES	Inclus dans STEP Intercommunale n°2
ORTAFFA	120
PALAU DEL VIDRE	152
PORT-VENDRES-COLLIOURE	86
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	84
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	72
TOTAL	110

Nb de points du réseau de collecte par 100 km de réseau nécessitant des interventions de curage fréquentes. (P252.2)

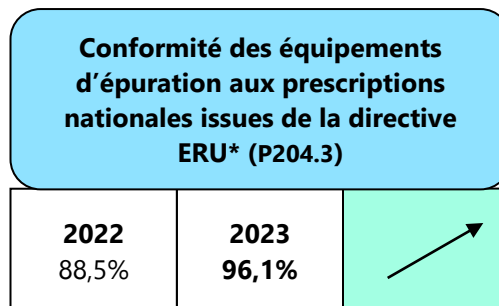
2022 117	2023 110	→
--------------------	--------------------	---

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

2022 100	2023 100	→
--------------------	--------------------	---

Le système d'épuration des eaux usées

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P204.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Non conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	Non conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme



** L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).*

Les rejets des stations d'épuration

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau			Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du Service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P254.3			P205.3
ARGELÈS-SUR-MER	2022 98,1%	2023 100%	→	Conforme
BAGES	2022 87,5%	2023 100%	↗	Conforme
BANYULS-SUR-MER	2022 100%	2023 100%	→	Conforme
CERBÈRE	2022 91,7%	2023 75%	↘	Non conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Station non concernée			Conforme
ELNE	2022 100%	2023 100%	→	Conforme
ORTAFFA	2022 100%	2023 100%	→	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	2022 100%	2023 91,7%	↘	Conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	2022 96,2%	2023 94,2%	↘	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRE	2022 100%	2023 100%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS- MONTS	2022 100%	2023 100%	→	Conforme

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P205.3)

2022 92%	2023 98,8%	↗
-------------	---------------	---

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

2022 100%	2023 100%	→
--------------	--------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH.

ANNEXE 4



Les usagers et le service

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P256.2)			Taux de réclamations (P258.1)		
2022	2023		2022	2023	
0,075	0,055	↘	0,24	0,17	↘

Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

	En-cours de la dette au 31 décembre (€HT)	Annuité de l'emprunt (€HT)	Épargne brute (CAF Brute) (€HT)	Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (années)
	VP182		VP183	P256.2
TOTAL	11 412 560,28 €	1 397 733,99 €	1 691 622,64 €	6,75 ans

	Montant des travaux réalisés (€HT)	Subventions d'investissement (€HT)
	DC 195	
ARGELÈS-SUR-MER	494 494	1 094,10
BAGES	1 263 178	728 090,65
CÔTE VERMEILLE*	922 618	17 412,18
ALBÈRES**	174 307	3 282,30
ELNE	184 676	1 094,10
ORTAFFA	3 364	1 094,10
TOTAL	3 042 637,20 €	752 067,43 €

* Côte Vermeille : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

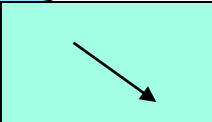
** Albères : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.

En-cours de la dette et montant des amortissements

Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (P256.2)		
2022 4,54 ans	2023 6,75 ans	↗

Abandons de créances

	Abandons de créances (€HT)	Volumes facturés (m ³)	Abandons de créances (€/m ³)
	VP119	VP068	P207.0
TOTAL	40 285,13 €	4 220 687 m³	0,010 €/m³

Montant des abandons de créances (P207.0)		
2022 0,023€ /m ³	2023 0,010€/m³	

Programme pluriannuel de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté pour l'exercice 2023.

ANNEXE 4

Annexe : Note d'information de
l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée et Corse

ÉDITION 2024

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

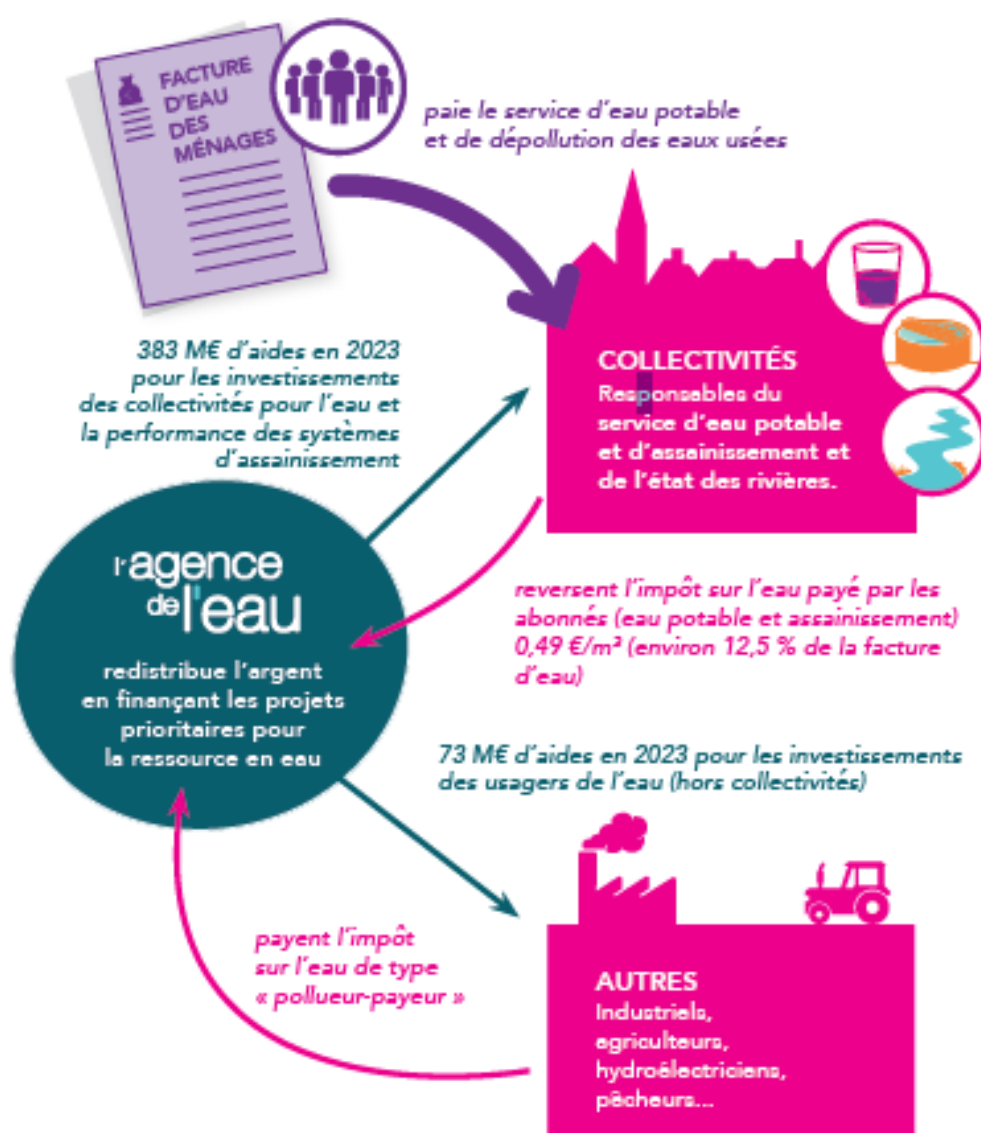
Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,95 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 12,5 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispee 2021.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2023

60% des aides* attribuées en 2023 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau

(84,6 millions €)

590 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 6,75 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 123 000 habitants.

► Pour sécuriser l'alimentation en eau potable

(36,7 millions €)

90 opérations ont bénéficié de l'aide de l'appel à projets lancé pour accompagner la mesure 14 du Plan eau.

► Pour dépolluer les eaux

(135 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 74 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 27,6 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (79,5 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 59,2 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles

(10 millions €)

6119 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable

(7,3 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 4,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. 4,9 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité

(85,5 millions €)

53,8 km de rivières restaurées et 85 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 2 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 2 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale

(5,3 millions €)

60 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 20 pays en développement.

* incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).

ANNEXE 4

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

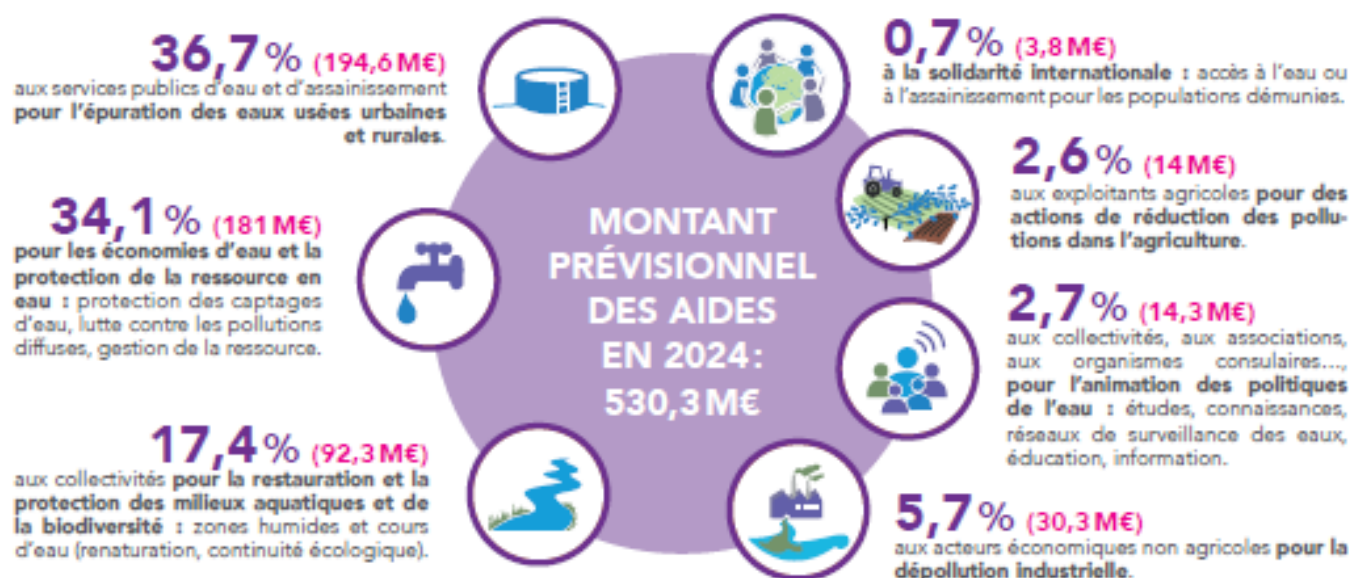
2024

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12,5 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consomment 120 m³/an, dépense en moyenne 39,5 € par mois pour sa facture d'eau, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

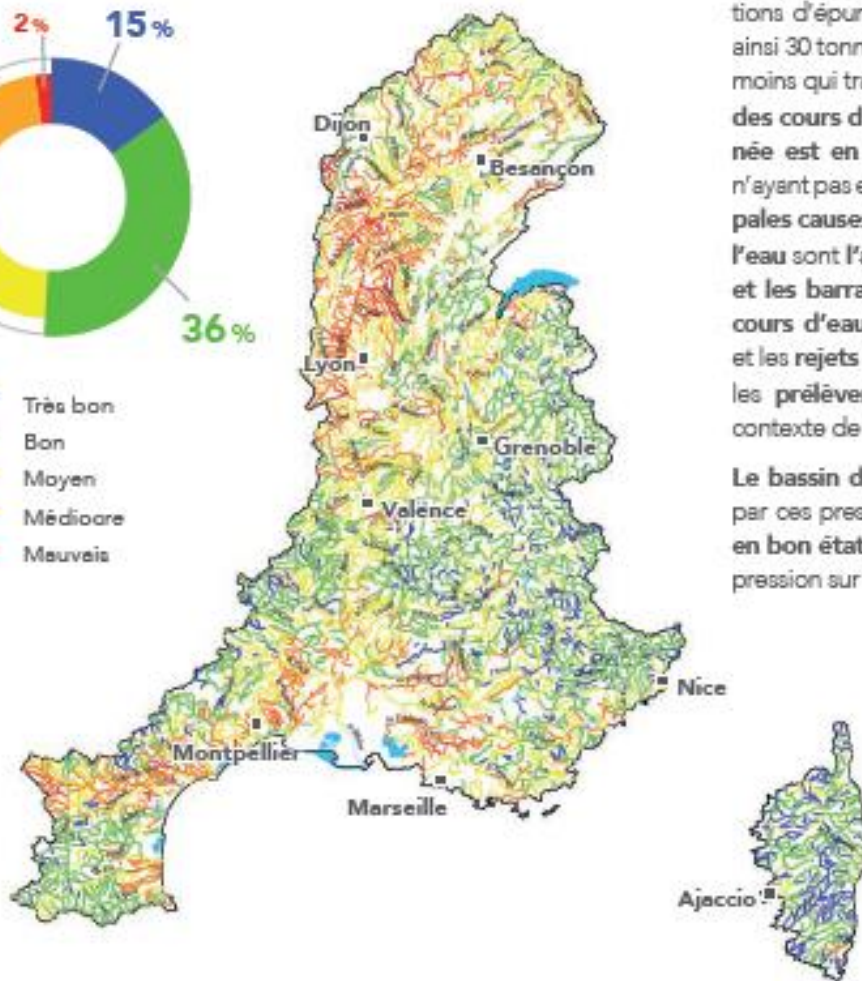
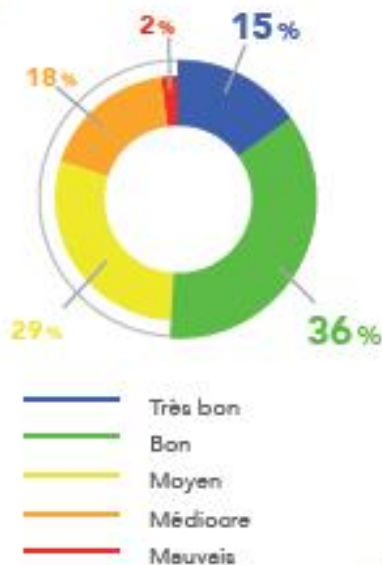
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Ces montants n'intègrent pas les crédits fonds vert versés par l'État pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- Solidarité envers les communes rurales: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- L'agence de l'eau contribue également au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2024 s'élève à 103,1 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3000 km de cours d'eau
- > 1000 km de côtes